



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI ET 22 JUIN 2018

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Désignation des représentants suivants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Jackie GOULET
- Jean-Luc LHEMANNE
- Alain GRAVOUEILLE
- Michel APCHIN

INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Institution de la taxe sur les friches commerciales, à compter du 1er janvier 2019, étant précisé que compte tenu du mécanisme de gestion de la taxe prévue par le code des Impôts et de la nécessité d'établir la liste des biens imposables, les premières impositions n'interviendront qu'à compter 1er janvier 2020.

Fixation des taux de la taxe à 20 % la première année d'imposition, 30 % la deuxième année d'imposition et 40 % à compter de la troisième année d'imposition.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe et pour signer tout document afférent à ces opérations.

CONVENTION DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Approbation du projet de convention de répartition des forfaits post-stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de répartition des forfaits post-stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et tout avenant ou acte en découlant.

CHÂTEAU-MUSÉE – DÉPÔT D'ŒUVRES DE L'ÉTAT – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Transfert de propriété des œuvres déposées avant 1910 par l'État au profit des collections du musée municipal.

CHÂTEAU-MUSÉE – DEUX DONNS D'ŒUVRES POUR LE MUSÉE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal accepte la proposition de don de Monsieur Thomas-d'Hoste et de Madame Genetay au profit des collections du musée municipal.

DÉNOMINATION DU CENTRE JACQUES PERCEREAU

Décision de renommer le bâtiment "Centre Jacques PERCEREAU" en "Espace Jacques PERCEREAU".

TRAVAUX PLACE DE LA BILANGE – TRANSFERT TEMPORAIRE DU MARCHÉ DE PLEIN-AIR VERS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Décision de transférer temporairement, durant le temps de ces travaux de rénovation et de réaménagement de l'axe Bilange, la partie du marché communal de plein-air du samedi, dédié aux produits manufacturés aujourd'hui installée sur l'axe Bilange et sur la rue Molière, vers la place de la République, sur sa partie comprise entre la rue Bonnemère et la rue de la Tonnelle.

CRÉATION D'UN PARCOURS SPORTIF DE PROXIMITÉ – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS SPÉCIFIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Validation du programme de création d'un parcours sportif de proximité sur les Rives du Thouet.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre du fonds de concours pour la réalisation d'un équipement sportif « Sport Santé ». Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – CONVENTION VILLE DE SAUMUR – SAUMUR AGGLOPROPRETÉ – AS BAYARD FOOTBALL

Validation de l'engagement de la Ville de Saumur dans l'expérimentation d'une démarche éco responsable sur ses équipements sportifs.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir à cet effet avec l'AS BAYARD de Saumur et la Société Publique Locale Saumur Agglopropreté et tout autre convention concernant d'autres équipements sportifs.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Approbation pour l'année 2018-2019, du nombre de postes en contrat d'apprentissage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis, étant précisé que l'avis du Comité technique sera sollicité lors de sa prochaine séance.

LOTISSEMENT COMMUNAL " LES PIERRES MARIES " À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – CESSION DU LOT N°4 AU PROFIT DE MONSIEUR FRANCIS MARTIN ET MADAME EMMANUELLE ANDRE

Cession à Monsieur Francis MARTIN et Madame Emmanuelle ANDRÉ du lot n°4 du lotissement "Les Pierres Mariés" à Saint-Lambert-des-Levées, d'une contenance de 1180 m², moyennant le prix HT de 52 257,53 € auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 10 357,11 €, soit un prix TTC s'élevant à 62 614,64 €.

L'acte de vente est établi aux frais des acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte de vente.

SECTEUR DU CHEMIN VERT À SAUMUR – RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER ET 959 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND – ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Local commercial appartenant à Monsieur Abdelilah EL FARI :

Acquisition de Monsieur Abdelilah EL FARI d'un local commercial, libre de toute location ou occupation, constituant les lots n° 5 et 113 de la Copropriété "Centre Commercial du Chemin Vert", d'une surface de 305 m² environ sur deux niveaux (surface pondérée approximative = 192 m²), situé rue du Docteur Schweitzer à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 86 500 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de la Commune.

Pouvoirs sont données à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

Local commercial appartenant à Monsieur Omar KERKEB :

Acquisition de Monsieur Omar KERKEB d'un local commercial, libre de toute location ou occupation, constituant le lot n° 111 de la Copropriété "Centre Commercial du Chemin Vert", d'une surface de 60 m² environ, situé 959 avenue François Mitterrand à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 44 000 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de la Commune.

Pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

MANÈGE BOSSUT À SAUMUR – PLACE CHARLES DE FOUCAULT – CESSION AU PROFIT DE LA SARL HOLDING FRC

Le Conseil Municipal retient la proposition de la SARL Holding FRC dont le montant s'élève à 575 000 € pour l'unité foncière constituée du Manège Bossut et des immeubles bâtis contigus, le tout appartenant à l'État et à la Ville de Saumur.

Cession à la SARL Holding FRC, filiale de la SAS COMBIER, représentée par Monsieur Franck CHOISNE, ou toute Société qu'elle se substituerait, le terrain d'assiette d'une partie du bâtiment dit Manège Bossut, d'une surface de 2575 m² situé place Charles de Foucault à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 179 285 €.

L'acte de vente réitérant la cession par l'État et la Ville de Saumur est établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

LOCAUX RUE CORNEILLE ET CHAPELLE SAINT-JEAN À SAUMUR – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LC

Décision de consentir à la Société LC représentée par son gérant, Monsieur Guillaume MICHAUD, ou toute Société qu'elle se substituerait, la mise à disposition par bail emphytéotique des locaux suivants :

- * la Chapelle Saint-Jean y compris l'espace en façade entouré de grilles,
- * une partie d'un immeuble à usage d'habitation sur 4 niveaux,
- * un local en rez-de-chaussée,

le tout situé rue Corneille à Saumur, à distraire de la parcelle cadastrée section AR n° 485.

Cette mise à disposition est soumise aux conditions suspensives d'obtention par le preneur des autorisations de travaux liées à l'aménagement des locaux et à leur accessibilité, purgées de tous recours des tiers et des délais administratifs ;

Précisions des conditions de mise à disposition, à savoir :

- * durée : 25 années à compter de la signature dudit bail,

* échancier du loyer mensuel net et forfaitaire :

- 500 € la première année,
- 1 200 € la deuxième année,
- 2 000 € la troisième année,
- 2 400 € la quatrième année,
- puis révision annuelle en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction,

* identification précise de la parcelle bâtie faisant l'objet des présentes, par un géomètre aux frais du preneur ;

Les frais afférents à la rédaction du bail emphytéotique étant mis à la charge du preneur.

Pouvoirs sont données à Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique à intervenir.

RUE DE LA ROMPURE À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – CESSIONS DE TERRAINS

Cession à Monsieur Jason TINTEN :

Cession à Monsieur Jason TINTEN du lot n°1 d'une surface d'environ 2150 m², situé rue de la Rompure à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 12 € le m², soit un montant total approximatif d'environ 25 800 €, le prix définitif étant calculé après mesurage de l'emprise cédée par les soins d'un géomètre, aux frais du vendeur.

La cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- concernant le vendeur : obtention d'un permis d'aménager purgé de tout délai de recours des tiers,
- concernant l'acquéreur : obtention du financement et d'un permis de construire purgé de tout délai de recours des tiers ;

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

Cession à Monsieur Teddy TINTEN :

Cession à Monsieur Teddy TINTEN du lot n°2 d'une surface d'environ 2150 m², situé rue de la Rompure à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 12 € le m², soit un montant total approximatif d'environ 25 800 €, le prix définitif étant calculé après mesurage de l'emprise cédée par les soins d'un géomètre, aux frais du vendeur.

La cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- concernant le vendeur : obtention d'un permis d'aménager purgé de tout délai de recours des tiers,
- concernant l'acquéreur : obtention du financement et d'un permis de construire purgé de tout délai de recours des tiers ;

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donnée à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

FONDATION DU PATRIMOINE – LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

Approbation de l'ouverture de la souscription publique via la fondation du Patrimoine.

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de partenariat et tout autres document inhérents à cette souscription.

EXERCICE 2018 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2018, telle que détaillées dans le tableau suivant :

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Divers	Groupement d'Action Sociale (G.A.S.)	Subvention de fonctionnement	82 500,00
Sports	Saumur Espace Tennis (S.E.T.)	Subvention exceptionnelle Aide au démarrage de l'association	1 500,00
TOTAL 2018 – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			84 000,00

EMPRUNTS STRUCTURÉS À RISQUE – FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES – CONVENTION AVEC L'ÉTAT - AVENANT

Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°18214903288SFILRAE à la convention du 22 juillet 2016 et tout autre acte relatif au fonds de soutien aux emprunts à risque à venir.

MARCHÉ PUBLIC POUR UNE PRESTATION POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUMUR – AVENANT À LA CONVENTION

Approbations :

- de la substitution de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire en qualité de mandataire du groupement de commandes constitué entre les membres susmentionnés pour mener une consultation relative à une évaluation des risques psychosociaux,
- de la modification de la clé de répartition des frais financiers de fonctionnement du groupement,
- de la modification de la clause de facturation par la clause suivante : chaque membre du groupement paiera directement au prestataire la part de marché qui lui revient.

Autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'avenant à la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et tout avenant ou acte en découlant.

AMÉNAGEMENT DU SITE CLAIREFOND – CROIX VERTE – EFFACEMENT DES RÉSEAUX – CONVENTIONS DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEM) – AVENANT POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA CONVENTION LIÉE AUX RUES DE L'ANCIENNE GARE ET DES ILES

Approbation du projet d'avenant à intervenir.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer cet avenant, ainsi que tout autre document afférent, et relatif à l'évolution des modalités contractuelles.

GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENTS – BILAN - INFORMATION

Présentation aux conseillers municipaux des grands projets d'aménagement du centre ville en cours ou à venir.

EUROCAMP – BILAN - INFORMATION

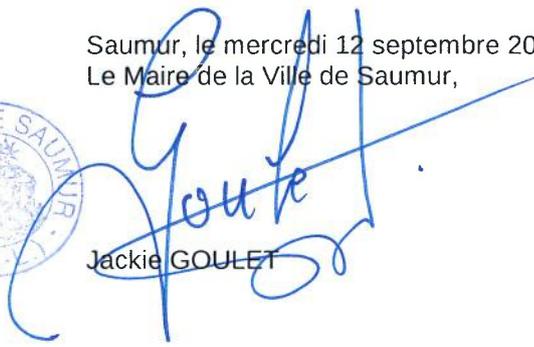
Présentation aux conseillers municipaux de l'Eurocamp qui s'est déroulé à Saumur du 23 juillet et 5 août 2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 27 juin au 31 août 2018 sous les numéros 2018/76 à 2018/103 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2017/158 du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 12 septembre 2018
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jackie GOULET